



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix-sept septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19  
Pouvoirs : 7  
Absent : 1

Date de la convocation : 11 septembre  
2024

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, MINEREAU Jean-Romuald, DUFFAULT Tetyana, BARREAULT Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, GAUTHIER Guillaume, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, SULLI Bruno, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
BARBOTTIN Lydie représentée par M BARREAULT  
BIOTTEAU Dany représenté par D CHALLOT  
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT  
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET  
ROBIN Nadia représentée par F ROYER  
MASSONNEAU Bruno représenté par B SULLI

**ABSENT :** GABIGNON Christophe

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°116

Rapporteur : Jean-Romuald MINEREAU

### OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE – AVENANT 2 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPÉTENCE AVEC LA CAGC

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la convention de délégation de compétence avec Grand Châtellerault pour les transports scolaires a été approuvée par délibération du 22 juin 2021.

Lors de la diffusion de février 2024, des indices de prix de production de l'industrie française pour le marché français pour l'Energie et biens intermédiaires, les indices des séries 010535349 et 010534840 ont été arrêtés mais pourront être néanmoins poursuivies par des séries équivalentes.

Au vu de la modification des indices, Grand Châtellerault propose de mettre à jour la formule de révision par avenant n°2 comme suit :

- l'indice des prix des produits industriels "Autobus et autobus" n°010535349 est arrêté et proposé de le remplacer par la série équivalente 010764838 en base 2021 avec un coefficient de raccordement 1,0337,
- l'indice des prix des production "Energie et bien intermédiaires" n°010534840 est arrêté et proposé de le remplacer par la série équivalente 010764357 en base 2021 avec un coefficient de raccordement 1,1812.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver l'avenant 2 à la convention de délégation de compétence transports scolaires tel qu'annexé et d'autoriser M le Maire à le signer.

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut notamment l'article 3 alinéa I.2.4 relatif à l'organisation de la mobilité,

VU la délibération du bureau communautaire du 2 novembre 2020 de la CAGC relative à la convention de délégation de compétence aux autorités organisatrices de second rang pour le transport des enfants fréquentant les écoles élémentaires et maternelles,

VU la délibération n°101 du 22 juin 2021 de la commune de Naintré approuvant la convention de délégation de compétence transport scolaire avec la CAGC,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'avenant 2 à la convention de délégation de compétence avec Grand Châtelleraut concernant les transports scolaires des écoles de Naintré, tel que joint à la présente,
- charge M le Maire de le signer au nom de la commune ainsi que toute pièce s'y rapportant.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 24 SEP. 2024

